

a été conservée en entrepôt jusqu'à ce qu'il existât une pénurie de beurre et pour que cinq ou six fabricants, la *Canada Packers* entre autres, puissent en bénéficier au détriment du consommateur. Celui-ci n'a pas obtenu un succédané bon marché, mais la *Canada Packers*, sans acquitter de droits de douane, a réalisé des excédents de bénéfices, à raison de 10c. la livre.

Cela ne figure pas à la page 3194 des *Débats* du 17 mai. J'ai peut-être des préjugés à cet égard; mais j'ai bien le droit d'avoir des préjugés en faveur de l'Association des producteurs laitiers de la vallée du Fraser. Je ne possède peut-être pas les qualités voulues pour juger impartialement cette question; l'adjoint parlementaire ne les possède pas non plus, avec ses préjugés en faveur de la *Canada Packers* et autres fabricants de margarine.

Je suis prêt à reconnaître que j'ai des préjugés à cet égard. J'ai déduit de sa déclaration que le consommateur bénéficierait de cette entrée en franchise, que le prix de l'oléomargarine serait de nature à faire concurrence au beurre, qui, on le reconnaissait, se vendait fort cher. Il devait savoir ou son adjoint aurait dû savoir que la *Canada Packers*, qui achetait ce copra, cette chair de coco, en vue d'en extraire des huiles employées dans la fabrication de la margarine, tiendrait ce produit hors du marché d'un à cinq mois afin de pouvoir le vendre dix sous plus cher qu'au moment de son arrivée au pays. J'aimerais savoir si c'est cela qu'on appelle agir au bénéfice des consommateurs.

Je suis en faveur de ces accords de préférence et, afin de prévenir les critiques, je me permets d'affirmer qu'avec le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) je suis l'un des deux seuls libre-échangistes qui existent encore. Je sais qu'on fera grand état de ces paroles contre moi.

**M. MacDougall:** J'en suis un, moi aussi!

**Une voix:** Et moi de même.

**M. Cruickshank:** Si on m'accorde un peu plus d'appui, je vais régler la question de cette huile de coco, ce piètre succédané du beurre. Je tiens à signaler,—et à cet égard, je dispose de l'appui de ma circonscription,—qu'on peut laisser entrer en franchise au pays la margarine, ou l'huile dont elle est faite, par bateau, par train, par sous-marin ou avion si on laisse également entrer dans les mêmes conditions, en franchise, tout ce qui sert à la fabrication du beurre. En disant cela, je parle au nom de toutes les circonscriptions de l'Ouest.

[M. Cruickshank.]

Que l'on admette en franchise toute l'huile de coco qu'on voudra, peu m'importe, pourvu qu'on place sur le même pied tout ce qui sert à la fabrication du beurre. Je ne veux pas retarder l'adoption du bill car, je le répète, je tiens à assister à une réunion du comité des anciens combattants. Bien que je diffère d'avis avec mon collègue, je puis assurer aux députés que, la plupart du temps, j'ai pleine confiance en son jugement. Pendant qu'il servait son pays outre-mer, nous occupions le même bureau et j'ai eu le privilège de m'occuper des intérêts de sa circonscription. Personne ne supposera, je l'espère, que notre divergence de vues dans ce cas-ci s'inspire de motifs d'ordre personnel. Le député est sincère et moi aussi. La seule différence c'est que je sais qu'en définitive, si on tient compte de l'intérêt du Canada, c'est lui qui a tort et c'est moi qui ai raison.

Si l'adjoint parlementaire doit prendre la parole, je ne m'éloignerai pas d'ici et, au besoin, je manquerai la réunion du comité des anciens combattants. Mon absence retiendra peut-être le député de Spadina (M. Croll) à son siège car il pourrait arriver que lui et moi différions d'avis au comité des anciens combattants.

**Une voix:** C'est demain que le comité siège.

**M. Cruickshank:** Je suis peut-être en avance d'une journée mais je veux tellement aider les anciens combattants que je pourrais bien être en avance de deux jours. Quoi qu'il en soit, je ne m'éloignerai certainement pas car je tiens à entendre l'adjoint parlementaire.

Encore une fois, je ne vois aucun inconvénient à ce qu'on importe dans ma circonscription n'importe quelle quantité d'huile de coco ou de quelque autre huile, sous quelque forme que ce soit, pourvu que ceux qui fabriquent du beurre ou utilisent d'autres produits laitiers aient la permission d'importer aux mêmes conditions tout ce qu'il leur faut pour leur production.

Si je représentais une circonscription entièrement composée de consommateurs et si nous étions à la fin de 1953, j'adopterais peut-être une autre attitude. Toutefois, j'exhorte le public consommateur à vérifier les déclarations que je fais aujourd'hui et celles que j'ai déjà faites au sujet de ces huiles importées. Je répète que le public n'a pas profité de l'utilisation de ces huiles bon marché dans la fabrication de ce succédané du beurre. Qui en a tiré profit? La *Canada Packers* et une ou deux de ses filiales parce qu'elles ont conservé ces huiles brutes et bon marché jusqu'à ce qu'il y ait pénurie de beurre, par suite du jeu normal de l'offre et de la deman-